



Déclaration du SNES-FSU à la CAPA des certifiés
6 JUIN 2018

Le gouvernement a dévoilé, vendredi 25 mai dernier, son projet pour « définir un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique ». Ce projet, présenté par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), envisage ni plus ni moins la destruction du paritarisme, élément fondateur de la Fonction publique depuis la Libération et cadre essentiel de la défense des droits de tous les personnels. **Les CAP ne seraient plus préalablement consultées** sur les mutations, les premières affectations, les détachements, les réintégrations, les avancements et les promotions... La suppression du paritarisme est explicitement envisagée. En matière disciplinaire, création de nouvelles sanctions (mise à pied de trois jours) et augmentation du nombre de sanctions ne nécessitant plus aucune consultation de CAP.

Le projet de suppression des CAP par corps au bénéfice de CAP par catégories est tout aussi grave : c'est l'architecture-même du Statut général qui est visée. C'est une vision profondément réactionnaire qui est promue, une attaque contre l'intérêt général.

Après les annonces d'un recours aux contractuels, de plan de départs volontaires pour les fonctionnaires, de la suppression des CHS-CT, le gouvernement franchit donc une nouvelle étape en envisageant la destruction d'un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires : l'examen paritaire préalable à tout acte individuel dans la gestion collective des corps est un droit historique qui préserve les personnels et les défend contre tout arbitraire politique ou administratif. La disparition du paritarisme entraînerait immanquablement la remise en cause d'une Fonction publique au service de tous les citoyens, garantissant l'accès égal de chacun-e au service public, dans un soucis constant de l'intérêt général contre toute forme de promotions d'intérêts particuliers et de corruption.

D'ores et déjà, nous demandons au gouvernement de retirer purement et simplement ce projet inacceptable et appellent dès à présent les personnels à manifester leur attachement au paritarisme.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPA

Congés formation : seulement 11 demandes ont été satisfaites sur 67 demandes.

On constate une baisse importante des demandes (86 l'an dernier) Nous aimerions connaître les critères qui ont départagé les collègues.

Postes adaptés 23 demandes cette année (deux sans objets et un décès), contre 31 l'an passé.

14 Pacd, 4 pald et deux refus pour lesquels nous demandons des explications

Allègements de service Le nombre de refus est en nette augmentation cette année 81 demandes / 23 refus.. Nous comptabilisons également 29 baisses de quotité. Nous sommes inquiets pour ces collègues qui ont des pathologies importantes pour qui le médecin de prévention préconise un allègement mais qui est au final refusé ou baissé par les services du rectorat. Sous quel critères ? Que va t il se passer pour ces collègues qui ne pourront pas assurer un service complet ? Tous les ans se pose la même question par faute de moyen alloué des collègues ne peuvent bénéficier d'allègement.